



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3267  
24 août 1993

FRANCAIS

### PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3267e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 24 août 1993, à 17 h 5

Président : Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique)

Membres :

Brésil	M. SARDENBERG
Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MERIMEE
Hongrie	M. MOLNAR
Japon	M. HATANO
Maroc	M. BENJELLOUN-TOUIMI
Nouvelle-Zélande	M. KEATING
Pakistan	M. MARKER
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. RICHARDSON
Venezuela	M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 17 h 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

A l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité déplore la récente recrudescence de la violence et de la discorde en Afrique du Sud, en particulier dans l'East Rand. Cette violence - terrible par le nombre de ses victimes - est d'autant plus tragique que le pays s'avance sur la voie d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie ainsi que d'un avenir nouveau plus prometteur pour l'ensemble de ses citoyens.

Le Conseil rappelle ce qu'il a déclaré dans la résolution 765 (1992), à savoir qu'il incombe aux autorités sud-africaines de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser immédiatement la violence et protéger la vie et les biens de tous les Sud-Africains. Le Conseil affirme que toutes les parties en Afrique du Sud doivent aider le Gouvernement à empêcher les adversaires de la démocratie de recourir à la violence pour faire obstacle à la transition démocratique du pays. A cet égard, le Conseil prend acte de la proposition visant à créer une force de paix nationale chargée de rétablir et maintenir l'ordre dans les zones instables. Cette force devrait être largement représentative de la société sud-africaine et de ses principaux organes politiques. Ce qui est tout aussi important, il lui faut jouir de la confiance, de l'appui et de la coopération de la population sud-africaine. Le Conseil se félicite par ailleurs des efforts que déploient les dirigeants de l'African National Congress et de l'Inkatha Freedom Party afin de convaincre leurs partisans d'empêcher que la violence ne reprenne. Le Conseil demande instamment à tous les dirigeants de l'Afrique du Sud d'oeuvrer de concert pour prévenir la violence durant la période électorale à venir.

La Présidente

Le Conseil de sécurité félicite la communauté internationale, y compris l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté européenne et le Commonwealth pour le rôle constructif qu'ils jouent dans la lutte contre la violence en Afrique du Sud. Les observateurs de la paix de l'ONU, œuvrant sous la direction avisée du Chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud, ont apporté une contribution des plus utiles. Des vies ont été sauvées grâce aux efforts inlassables et courageux déployés par ces observateurs et d'autres personnels internationaux chargés de la surveillance de la paix. Mais beaucoup trop de gens meurent encore. Il faut que la communauté mondiale continue à faire savoir avec fermeté qu'elle ne tolérera pas que la violence fasse échouer la transition politique de l'Afrique du Sud.

Le Conseil souligne le rôle clef du processus de négociation multipartite comme moyen d'assurer la transition vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. Il demande instamment aux parties de réaffirmer leur attachement au processus de négociation multipartite, de redoubler d'efforts afin de parvenir à un consensus sur les dispositions transitoires et les questions constitutionnelles encore en suspens et de procéder à des élections au cours de l'année à venir, comme prévu.

Le Conseil de sécurité réaffirme qu'il est résolu à continuer d'apporter son soutien aux efforts visant à faciliter la transition pacifique vers une démocratie non raciale au profit de tous les Sud-Africains. Il suit de près l'évolution de la situation en Afrique du Sud et demeurera saisi de la question."

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/26347.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 10.